



AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
(En remplacement d'une assemblée
publique de consultation concernant
le projet de règlement de zonage
P1-Z-3001-85-22 modifiant le
règlement de zonage Z-3001 visant à
agrandir la zone H-337 à même la zone
C-221 et augmenter le nombre
d'étages minimum à l'intérieur de la
zone H-337)**

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de règlement P1-Z-3001-85-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-337 à même la zone C-221 et augmenter le nombre d'étages minimum à l'intérieur de la zone H-337.

Le projet de règlement P1-Z-3001-85-22 a pour objet d'agrandir la zone H-337 à même la zone C-221 et d'augmenter le nombre d'étages minimum à l'intérieur de la zone H-337 à 10 étages.

En vertu des Arrêtés ministériels des ministres de la Santé et des services sociaux adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

- Permettre un minimum de 10 étages dans la zone H-337;
- Agrandir la zone H-337 à même la zone C-221.

PUBLIC NOTICE

**WRITTEN CONSULTATION
(Replacing a public consultation
meeting on the draft zoning by-law
P1-Z-3001-85-22 modifying zoning
by-law Z-3001 aiming to expand zone
H-337 within zone C-221 and increase
the minimum number of floors inside
zone H-337)**

PUBLIC NOTICE is given to all persons and the organizations interested that during the extraordinary sitting held on December 17, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the first draft by-law P1-Z-3001-85-22 modifying zoning by-law Z-3001 aiming to expand zone H-337 within zone C-221 and increase the minimum number of floors inside zone H-337.

The purpose of the draft by-law P1-Z-3001-85-22 is to expand zone H-337 within zone C-221 and to increase the minimum number of floors inside the H-337 zone to 10 floors.

Under the Ministerial Decrees of the Ministers of Health and Social Services adopted on May 7 and July 4, 2020, a 15-day written consultation will take place to replace the public meeting.

The provisions subject to approval by way of referendum are as follows:

- Allow a minimum of 10 floors in zone H-337;
- Expand zone H-337 within zone C-221.

Les zones visées et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

Le projet de règlement P1-Z-3001-85-22 faisant l'objet du présent avis, l'extrait du plan de zonage et la grille des usages et normes de la zone H-337 peuvent être consultés par toutes personnes intéressées, mais en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, ces consultations doivent se faire sur prises de rendez-vous à l'Édifice de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement P1-Z-3001-85-22 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **6 janvier jusqu'au 20 janvier 2022**, par courriel à l'adresse suivante :

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement Z-3001-85-22 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

Donné à Châteauguay, ce 5 janvier 2022.

Le greffier,



George Dolhan, notaire

The referred zones and contiguous zones are described in the sketch attached to this notice.

The draft by-law P1-Z-3001-85-22 that is the subject of this notice, the extract from the zoning plan and the grid of uses and standards for zone H-337 can be consulted by all interested persons, but due to the current situation in relation to COVID-19, these consultations must be made by making appointments at the Town Hall Building or directly on the City's website.

Your representations or written comments on draft by-law P1-Z-3001-85-22 can be sent to the City, starting from **January 6 up to January 20, 2022**, by writing to the following email address:

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation Z-3001-85-22" must also appear on the email or letter.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

RÈGLEMENT Z-3001-85-22

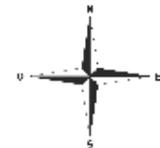


PROJET :
**Annexe « B »
Amendement au zonage**

**Agrandissement de la zone
H-337 à même la zone C-221**

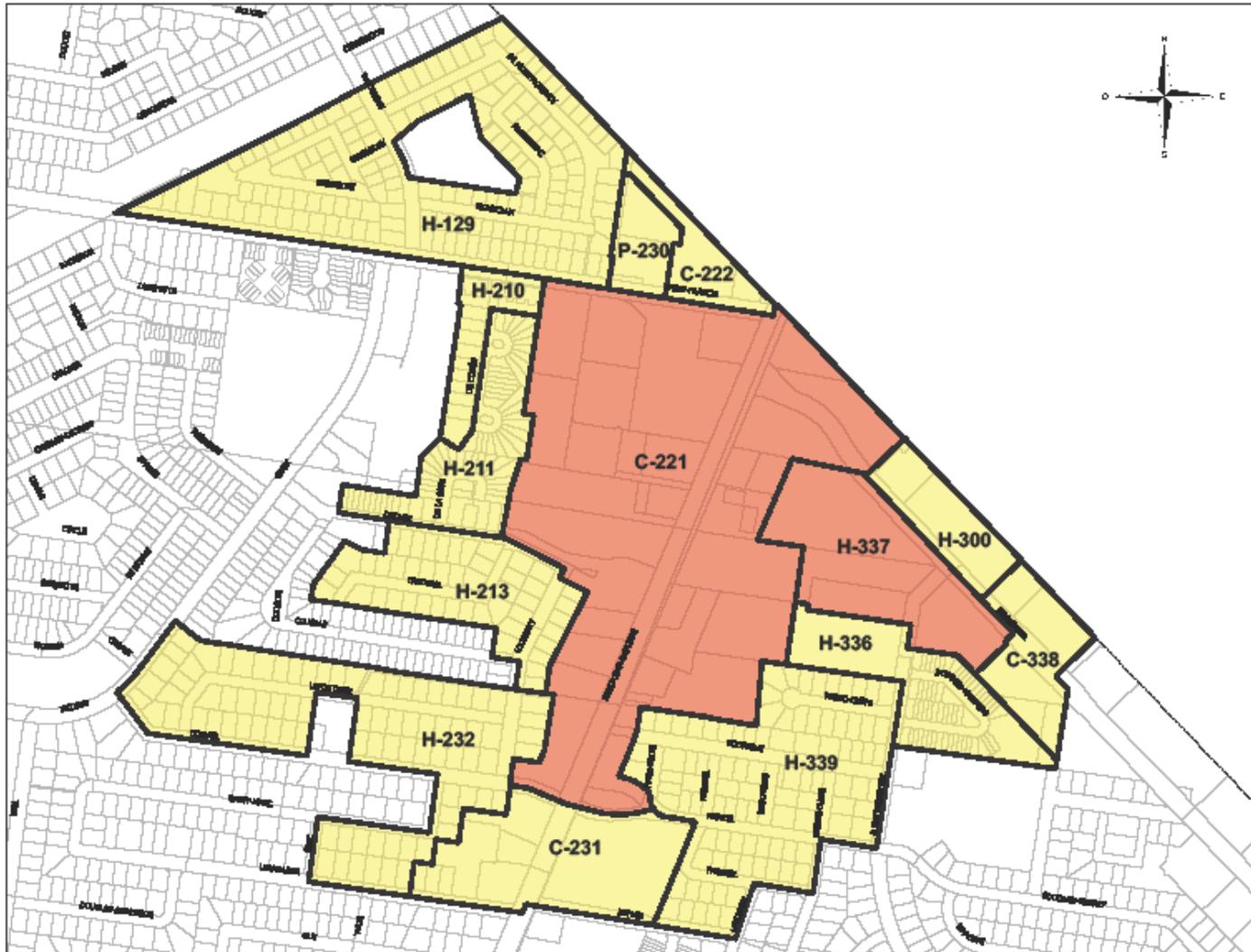
LÉGENDE :
 Agrandissement de la zone
H-337

 Nouvelle limite de la zone
H-337



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 14 décembre 2021
Plan : Z-3001-85-22 Annexe « B » 1/1

RÈGLEMENT Z-3001-85-22



PROJET :

Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-337 à même la zone C-221 et augmenter le nombre d'étages minimum à l'intérieur de la zone H-337

Zones visées et zones contiguës

LÉGENDE :

 **Zones visées**
C-221, H-337

 **Zones contiguës**
H-129, H-210, H-211, H-213, C-222, P-230, C-231, H-232, H-300, H-336, C-338, H-339



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 14 décembre 2021
Plan : Z-3001-85-22 1/1

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-85-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 5 janvier 2022, le présent avis public de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-85-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-337 à même la zone C-221 et augmenter le nombre d'étages minimum à l'intérieur de la zone H-337, sur le site Internet de la Ville de Châteauguay, le tout tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017.

Attesté à Châteauguay, ce 5 janvier 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire